

Domaines de marques déposées

10.11.2024 15:41:54

[Imprimer Article de FAQ](#)

Catégorie:	Mutualisé::Nom de domaine	Votes:	0
État:	public (all)	Résultat:	0.00 %
Langue:	fr	Dernière mise à jour:	Jeu 10 Aoû 13:57:33 2017

Mots-clés

Nom de domaine, marque déposé

Symptôme (public)

Vous avez tenté de réserver un domaine faisant référence à une marque déposée mais celui-ci n'est pas accessible ?

Vous avez tenté de réserver un domaine faisant référence à une marque déposée (Google, Coca-Cola, Apple, Microsoft, ...). Cependant, après plusieurs jours, le domaine n'est toujours pas accessible, et une requête WHOIS indique que le domaine est enregistré par la marque en question. Internet étant une zone de libre échange, il est fréquent de remarquer des utilisateurs tenter d'enregistrer un nom de domaine faisant référence à une marque déposée.

Selon l'extension utilisée, il n'est pas rare de voir des noms de domaine disponibles qui n'ont pas encore été protégés par la marque en question.

Cependant, l'enregistrement de ces domaines est sujet à une vérification interne qui selon le cas, oblige le registrar à transférer la gérance immédiate à la société possédant la marque.

Ces comportements sont normaux, car protégés par le droit à la propriété intellectuelle. Ce droit stipule que si une marque était déjà déposée avant l'enregistrement du domaine, la propriété légitime du domaine revient au propriétaire de la marque déposée.

Notre prestataire NAMEBAY étant basé en Principauté de Monaco, le droit monégasque de la propriété intellectuelle est appliqué, qui est d'ailleurs une loi européenne à ce niveau.

Si la facture pour ce domaine a déjà été réglée, nous vous invitons à nous le communiquer afin de que nous puissions vous proposer le transfert de votre montant vers une nouvelle offre équivalente.

Si vous rencontrez des difficultés ou pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter le support Oxito à l'adresse info@oxito.com

Problème (public)

Solution (public)